



JOURNAL MENSUEL

"L'automne succède à l'été et précède l'hiver mais l'automne n'est pas une saison comme les autres. Il nous offre des paysages magnifiques, des couleurs chatoyantes, pléthore de feuilles mortes et des aliments délicieux."

Bonne lecture!

L'Exécutif de l'ADIM Montérégie



Au cours du dernier mois nous avons accueilli des nouvelles RSE et nous en sommes très fières.

Nous leur souhaitons la bienvenue et bonne chance dans leur nouveau rôle de RSE!

FORMATIONS 2021-2022

Cette année encore, l'ADIM Montérégie est heureuse d'offrir à ses membres des formations à moindre coût.

Les formations pour l'année 2021-2022, compte-tenu des contraintes de la COVID-19, seront offertes **exclusivement en ligne**.

Vous trouverez tous les détails pour les inscriptions dans la "**Zone sécurisée**" du site internet de l'ADIM Montérégie au: <https://adimmonteregie.com/accueil>

Pour accéder à la "**Zone sécurisée**" **vous devez cliquer sur le cadenas blanc, dans la barre en haut à droite**, et compléter votre inscription.

Bonne formation!





Assemblée Générale

Nous vous rappelons que notre Assemblée générale annuelle se tiendra en présentiel le **mercredi 20 octobre prochain de 19h00 à 21h30**, à la Salle Marcel-Dulude à St-Bruno-de-Montarville.

Nous comptons sur votre présence en grand nombre et ainsi avoir quorum.

Les mesures sanitaires seront respectées.

Au plaisir de vous y voir!

Instruction 3 - Incitatif financier offert à la personne responsable d'un service de garde en milieu familial subventionnée ayant neuf places à sa reconnaissance dans le cadre de la relance économique.



Voici un rappel du premier versement, par les bureaux coordonnateurs, du montant forfaitaire en lien avec l'Instruction 3. **Pour les RSE concernées, voici les modalités de versements:**

1. La RSG qui a maintenu sa reconnaissance pour neuf places et a offert des services de garde éducatifs à l'enfance subventionnés en continu pendant la période du 1er juin 2021 au 30 septembre 2021 recevra un montant forfaitaire de 2 000 \$ le 14 octobre 2021 ou le 21 octobre 2021, selon le calendrier de versement prescrit par l'Instruction no 9 qu'adopte le BC.

Nous vous invitons à vérifier vos bordereaux de paiements et s'il y avait des RSE qui ne recevaient pas leur montant n'hésitez pas à communiquer avec nous.

DEUXIÈME VERSEMENT DE L'ALLOCATION DÉSINFECTION COVID-19

Nous avons reçu comme information que les bureaux coordonnateurs (BC) procéderont le **14 ou le 21 octobre prochain** (selon leur calendrier de versement) au deuxième versement de l'allocation désinfection.

Le montant de celui-ci serait équivalent à celui du premier versement, soit 0,29\$ par jour d'occupation pour les enfants de 0 à 59 mois en **fonction des ententes de services en vigueur au moment du versement.**

Celui-ci se calculerait de la manière suivante :

0,29 \$ X nombre de places X le nombre de jours d'occupation = Montant de l'allocation.

- **Exemple :** Pour une responsable en services éducatifs en milieu familial (RSE) ayant 6 ententes de services et qui a ouvert son milieu 235 jours le total serait de : 0,29 \$ X 6 X 235 = 409 \$
- **Exemple :** Pour une RSE ayant 9 ententes de services et qui a ouvert son milieu 235 jours le total serait de : 0,29 \$ X 9 X 235 = 613 \$

Nous vous invitons à communiquer directement avec votre bureau coordonnateur pour plus de détails sur ce second versement.

N'hésitez pas à communiquer avec nous pour toute problématique, s'il y a lieu.



JOURS FÉRIÉS TEMPS DES FÊTES 2021-2022

Tel que prévu à notre Entente collective, voici ce qui s'appliquera pour les congés fériés des 25 et 26 décembre 2021 et 1er janvier 2022 selon l'article 13.05:

"Si l'un de ces jours coïncide avec un samedi, le jour de fermeture du service de garde est le jour ouvrable qui précède; si l'un de ces jours coïncide avec

un dimanche, le jour de fermeture du service de garde est le jour ouvrable qui suit."

Le 25 décembre 2021 tombant un samedi, il est donc **reporté au vendredi 24 décembre 2021**.

Le 26 décembre 2021 tombant un dimanche, il est donc **reporté au lundi 27 décembre 2021**.

Le 1er janvier 2022 tombant un samedi, il est donc **reporté au vendredi 31 décembre 2021**.